

# CARAVANING LA FREGATE \* \* \*

**M. & Mme. Bruno DEJONGHE**

**465, avenue du lac 62610 ARDRES**

Tél : 03.21.35.44.92. Fax : 03.21.85.81.26.

[www.camping-la-fregate.com](http://www.camping-la-fregate.com)

E-mail : ([dejonghe.bruno1@wanadoo.fr](mailto:dejonghe.bruno1@wanadoo.fr))

Rc : A 325 127 892.

**Ouverture du terrain  
Du 01 avril au 15 octobre.  
Prix saison 2017.**

## **Forfait N°1 :**

*1350 Euros jusqu'à 4 personnes, pour les séjours de week-ends et de vacances scolaires (juillet et août).*

*Eau, électricité, taxe de séjour et redevance d'ordures ménagères non inclus.*

## **Forfait N°2 :**

*1420 Euros jusqu'à 4 personnes, pour un séjour pendant et hors vacances scolaires, Jusqu'au 15 octobre.*

*Eau, électricité, taxe de séjour et redevance d'ordures ménagères non inclus.*

## **Au-delà de 4 personnes et pour la saison :**

*60 Euros par adulte supplémentaire.*

*40 Euros par enfant supplémentaire jusqu'à 12 ans.*

*Les chiens dits dangereux de catégories 1 et 2 sont strictement interdits.*

## **DIVERS :**

*Tout visiteur au-delà du forfait devra se présenter au bureau et payer une redevance de 3 Euros pour la journée et de 4 Euros par 24 heures. **La sous location est interdite.***

*Le forfait saison est payable à échéance (date de réservation).*

*Il convient de préciser que le forfait est **NOMINATIF**. Qu'en cas de vente du mobil-home ou de la caravane, le forfait **NE SERA PAS RECONDUIT**.*

**LA DIRECTION DU CAMPING DOIT ETRE INFORMEE DANS LES PLUS BREFS DELAIS DE TOUTE VENTE OU INTENTION DE VENTE ET SE RESERVE AINSI L'EXCLUSIVITE DE L'ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS .**Dés lors un préavis de 3 mois par rapport à la date anniversaire de votre échéance est obligatoire.

*Taxe de séjour : 0,45€ / nuitée / personne.*

*L'assurance de votre mobil home est obligatoire, veuillez nous fournir chaque année une copie de celle-ci à la date anniversaire de votre échéance.*

*Date anniversaire de votre échéance :*

**BON SEJOUR, LA DIRECTION**